

Pharmacie.ma :

22 ans au service de la pharmacie

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : la pharmacie entre dans une nouvelle ère...



CHRONIQUE
L'ACTU PHARMA
DÉCRYPTÉE



REVUE DE PRESSE
TITRES CLÉS
DE LA SEMAINE



DATES À RETENIR
LES RENDEZ-VOUS
À NE PAS MANQUER

CHRONIQUE

Par Abderrahim Derraji,
Docteur en pharmacie



“

**Intelligence artificielle :
la pharmacie entre
dans une nouvelle
ère...**

Le Centre Innovation E-Santé a rendu public, le 8 juillet 2026, un livre blanc intitulé «Intelligence artificielle en santé au Maroc: Réalités, enjeux et recommandations»^[1]. Ce document de 66 pages constitue une véritable feuille de route pour le déploiement de l'intelligence artificielle dans le secteur de la santé au Maroc. (Lien)

Le rôle des pharmaciens y est notamment abordé à la page 37. Le document les présente comme de véritables capteurs territoriaux de santé publique, capables, grâce à l'IA, de détecter des signaux épidémiques précoces, d'orienter les patients et de contribuer au suivi de l'observance thérapeutique. Une vision ambitieuse qui témoigne de l'évolution du rôle du pharmacien au sein du système de santé.

L'intelligence artificielle n'est plus une promesse futuriste.

Elle est déjà une réalité dans de nombreuses officines et s'impose progressivement comme un levier majeur de transformation de l'exercice officinal. Longtemps perçue comme un simple outil technologique, elle devient aujourd'hui un véritable assistant capable d'améliorer la qualité des soins, d'optimiser la gestion de l'officine et d'alléger les tâches chronophages, permettant ainsi au pharmacien de retrouver ce qui lui manque le plus : du temps à consacrer à ses patients.

Dans de nombreux pays, les logiciels de gestion d'officine intègrent déjà des fonctions d'analyse des ordonnances, de détection des interactions médicamenteuses, de repérage des contre-indications et de proposition d'alternatives génériques. En croisant les données de prescription avec l'historique thérapeutique du patient, l'IA renforce la sécurité de la délivrance tout en

harmonisant les pratiques au sein de l'équipe officinale. Loin de remplacer le jugement du pharmacien, elle lui apporte un second regard, précieux dans un environnement où l'exigence de qualité ne cesse de croître.

Son potentiel dépasse toutefois largement le comptoir. Dans la gestion des stocks, l'analyse prédictive permet d'anticiper les besoins, d'optimiser les commandes, de limiter les ruptures comme les surstocks et, au final, d'améliorer la trésorerie de l'officine. Une pharmacie plus performante sur le plan économique est aussi une pharmacie plus résiliente, mieux préparée à répondre aux attentes de ses patients.

L'IA trouve également toute sa place dans les nouvelles missions confiées aux pharmaciens. Bilans partagés de médication, entretiens pharmaceutiques, accompagnement des patients atteints de maladies chroniques ou encore suivi thérapeutique : autant d'activités à forte valeur ajoutée, mais souvent chronophages. L'automatisation des tâches administratives et documentaires permet de recentrer le pharmacien sur son cœur de métier : l'écoute, le conseil, l'éducation thérapeutique et la décision clinique.

Au-delà de ces usages, de nouvelles perspectives émergent déjà. Les systèmes de vidéosurveillance intelligents contribuent à réduire la démarque inconnue, principalement liée au vol à l'étagère, ainsi que les autres formes de coulage. Parallèlement, l'analyse des données de santé ouvre la voie à une meilleure anticipation des risques sanitaires. Demain, l'intelligence artificielle participera davantage à la

prévention, à l'accompagnement personnalisé des patients et à l'amélioration des parcours de soins.

Cette transformation ne pourra toutefois réussir que si les pharmaciens s'approprient pleinement ces nouveaux outils. La formation, la maîtrise des données de santé, la cybersécurité et le respect des principes éthiques devront accompagner cette évolution. L'intelligence artificielle ne remplacera jamais l'expertise, la responsabilité ni la relation de confiance unissant le pharmacien à son patient. En revanche, bien utilisée, elle peut considérablement renforcer ces atouts.

L'avenir de l'officine ne se jouera donc pas entre l'humain et la machine, mais dans leur complémentarité. L'intelligence artificielle ne doit pas faire le métier du pharmacien ; elle doit lui permettre de l'exercer avec davantage de sécurité, d'efficacité et de sérénité. C'est sans doute là que réside la véritable révolution numérique au service de la pharmacie.

[1] Lien



CARBOFLORE-GS

SOULAGE DES GAZ INTESTINAUX



PLUS DE CONFORT
et de joie de vivre!



**Charbon
végétal**



**Levure
de bière**



Déprescription : l'Assurance maladie veut faire du pharmacien un acteur clé de la réévaluation des traitements

La déprescription franchit une nouvelle étape en France. Dans son rapport «Charges et produits pour 2027», la Caisse nationale de l'Assurance maladie (Cnam) fait de cette démarche un axe majeur de sa stratégie pour améliorer la qualité des soins tout en maîtrisant les dépenses de santé. Pour mettre en place sa stratégie, la CNAM a identifié le pharmacien comme l'un des trois

professionnels de santé appelés à piloter cette évolution, aux côtés du médecin et de l'infirmier.

Cette reconnaissance traduit une évolution profonde de l'exercice officinal. Longtemps cantonné à la dispensation des médicaments, le pharmacien voit son rôle clinique se renforcer autour de l'analyse des traitements, de leur suivi et désormais de leur réévaluation lorsque leur rapport bénéfices-risques devient défavorable.

Pour la Cnam, la déprescription ne consiste pas à réduire les dépenses à tout prix. Elle répond



avant tout à un impératif de pertinence des soins. Avec le vieillissement de la population, l'augmentation des maladies chroniques et la multiplication des situations de polymédication, de nombreux patients poursuivent des traitements dont l'utilité est très discutable. Ces traitements peuvent, dans certains cas, devenir sources d'effets indésirables, d'interactions médicamenteuses ou de perte d'autonomie.

Le rapport rappelle ainsi que la réévaluation régulière des prescriptions fait désormais partie intégrante du suivi du patient. Cette orientation s'inscrit dans une stratégie plus globale articulée autour de trois priorités : renforcer la prévention, fluidifier les parcours de soins et garantir «le juste soin au juste prix».

Dans cette perspective, la Cnam propose de structurer la déprescription en ville autour d'un trio médecin-pharmacien-infirmier. Les patients seraient pleinement associés aux décisions thérapeutiques, tandis que des outils spécifiques devraient être développés pour accompagner les professionnels de santé dans cette démarche.

En pratique, cette évolution vient reconnaître des missions déjà exercées par les pharmaciens, notamment à travers les bilans partagés de médication, les entretiens pharmaceutiques et les échanges avec les médecins prescripteurs. Demain, leur implication pourrait être davantage formalisée et intégrée dans l'organisation des soins de premier recours.

Le rapport prévoit également, en

partenariat avec l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), d'expérimenter un accompagnement spécifique du sevrage des benzodiazépines prescrites au long cours. Le choix de cette classe thérapeutique n'est pas anodin. Les risques de dépendance, les difficultés d'arrêt et la fréquence des prescriptions prolongées malgré les recommandations en font un enjeu majeur de santé publique. L'objectif est de mettre à disposition des professionnels des outils facilitant un arrêt progressif des traitements tout en sécurisant le parcours des patients.

La déprescription ne constitue toutefois qu'un volet d'une stratégie plus large. La Cnam souhaite également promouvoir la désescalade thérapeutique en oncologie lorsque des traitements moins intensifs sont possibles, renforcer le recours aux médicaments génériques et biosimilaires, améliorer le suivi en vie réelle des médicaments innovants et réévaluer la prise en charge de certains traitements particulièrement coûteux, comme le tafamidis.

Au-delà des annonces, plusieurs interrogations demeurent. Le rapport reste discret sur les modalités concrètes de cette coopération entre professionnels. Il ne précise ni les outils numériques qui seront développés, ni les conditions d'accès aux données cliniques indispensables à une réévaluation thérapeutique pertinente, ni les modalités de rémunération de cette nouvelle mission.

Si ces propositions se traduisent

dans les prochaines négociations conventionnelles, elles pourraient néanmoins consacrer une nouvelle étape dans l'évolution du métier de pharmacien. Après la vaccination, les tests rapides, les entretiens pharmaceutiques ou encore les bilans de médication, la déprescription pourrait devenir un nouveau pilier de l'exercice clinique en officine, renforçant encore davantage la place du pharmacien au cœur des soins primaires et de la sécurisation des traitements.

Source : lemoniteurdespharmacies.fr

Notice numérique : l'ANSM lance une campagne nationale de sensibilisation en France

L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) franchit une nouvelle étape dans la modernisation de l'information sur les médicaments. Depuis le 8 juillet 2026, elle déploie une campagne nationale de communication destinée à faire connaître la e-notice, une version numérique de la notice des médicaments accessible simplement en scannant un QR code présent sur l'emballage. Complémentaire de la notice papier, la e-notice a pour ambition d'offrir aux patients et aux professionnels de santé un accès rapide à une information officielle, fiable et régulièrement actualisée. Contrairement à la notice imprimée, qui ne peut être modifiée qu'à l'occasion d'un nouveau conditionnement, la version numérique est mise à jour en temps réel dès qu'une évolution des données de sécurité, des indications ou des

recommandations d'utilisation intervient.

Cette innovation fait actuellement l'objet d'une expérimentation nationale lancée à la fin de l'année 2025 pour une durée de deux ans. Son objectif est d'évaluer les usages, tant auprès des patients que des professionnels de santé, avant une éventuelle généralisation. En pharmacie de ville, près de 170 médicaments participent à cette phase pilote. Parmi eux figurent des spécialités largement utilisées comme le paracétamol, certains vaccins, les statines ou encore les inhibiteurs de la pompe à protons. À l'hôpital, environ 420 médicaments sont concernés, notamment des anticancéreux, des immunothérapies, des antibiotiques, des antiviraux, des produits dérivés du sang et des gaz médicaux. Au total, 590 médicaments sont inclus dans le dispositif, dont les premiers résultats d'évaluation sont attendus au début de l'année 2027.

Pour accompagner ce nouveau service, l'ANSM lance une campagne de sensibilisation en deux temps, en juillet puis en septembre 2026. Diffusée sur les principales plateformes de réseaux sociaux, elle vise à familiariser le grand public, mais aussi les pharmaciens, avec ce nouvel outil numérique. Une vidéo de présentation est notamment mise en ligne sur YouTube afin d'expliquer le fonctionnement de la e-notice.

L'ANSM s'appuie également sur un partenariat avec le média Dr.Good! pour diffuser une vidéo pédagogique sur Instagram,

Tik-Tok et Facebook, animée par le Dr Michel Cymès. L'objectif est de montrer, de manière simple et concrète, les bénéfices de cette notice numérique et d'encourager son utilisation.

Si la notice papier demeure obligatoire, la e-notice illustre la volonté des autorités sanitaires de tirer parti des outils numériques pour améliorer l'accès à une information médicamenteuse toujours plus fiable, actualisée et facilement accessible. Pour les pharmaciens, elle constitue également un nouvel outil d'accompagnement des patients dans le bon usage des médicaments.

Source : ANSM

La CSPM renouvelle ses instances dirigeantes et réaffirme son engagement en faveur de la profession pharmaceutique

La Confédération des Syndicats des Pharmaciens du Maroc (CSPM) a tenu, le mercredi 1^{er} juillet 2026, son troisième Congrès national au siège de la Chambre de commerce, d'industrie et de services à Rabat.

L'assemblée générale a débuté par la présentation des rapports moral et financier, qui ont été examinés puis approuvés à l'unanimité. Les participants ont également adopté une modification des statuts de la Confédération avant de procéder à l'élection des nouvelles instances dirigeantes.

À l'issue du scrutin, les membres de l'assemblée générale ont renouvelé leur confiance au

Dr Mohamed Lahbabi, réélu président de la CSPM pour un troisième mandat.

Le nouveau bureau national est composé comme suit :

1^{er} vice-président :

Dr Youssef Bihi ; 2^{ème} vice-

présidente : Dr Hajar Oujidi ;

3^{ème} vice-présidente :

Dr Hajar Gammar ; 4^{ème} vice-

président : Dr Tarik IFRI ;

Secrétaire général : Dr Amine

Bouzoubaa ; Secrétaire général

adjoint : Dr Adel Jelaidi ; Trésorier :

Dr Reda Aït Ahmed ; Trésorier

adjoint : Dr Saâd Fouad.

Dans son communiqué, la CSPM a salué l'esprit de fraternité et de responsabilité qui a prévalu tout au long du processus électoral. Elle a également souligné que la prochaine étape sera consacrée au travail collectif, à la mobilisation de l'ensemble des pharmaciens et au renforcement de l'unité de la profession. La Confédération affirme enfin sa volonté de poursuivre son engagement pour la défense de la dignité du pharmacien, la protection des acquis de la profession et la participation active aux grands chantiers de réforme du système national de santé. Elle réitère son ambition de contribuer au développement de la politique pharmaceutique nationale, dans l'intérêt des pharmaciens, des patients et du système de santé marocain.

Source : CSPM

Tunisie : Mustapha Laâroussi rempile à la tête de l'Ordre des pharmaciens

Le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens de Tunisie (CNOPT) a officiellement entamé un



nouveau chapitre de son histoire avec l'installation, lundi, de son bureau élu. Cette séance constitutive fait suite à l'assemblée générale électorale tenue le 4 juillet et s'inscrit dans le respect des dispositions de la loi n°55 du 3 août 1973 régissant les professions pharmaceutiques en Tunisie.

Sans surprise, les membres du Conseil ont renouvelé leur confiance à Mustapha Laâroussi, qui poursuivra son mandat à la présidence de l'Ordre. Ce choix traduit une volonté de continuité à un moment où la profession est confrontée à de nombreux défis. À ses côtés, Nabil Mohsni occupera les fonctions de vice-président.

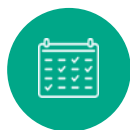
Le secrétariat général sera assuré par Thouraya Enneifer, épaulée par Senda Bahri en qualité de secrétaire générale adjointe. Les questions financières ont été confiées à Zied Najjar, nommé trésorier, avec Chamseddine Kadhoum comme trésorier

adjoint. Le bureau est complété par cinq conseillers : Myriam Ghalia Ghorfali, Mehdi Dridi, Ghaya Merdassi, Wajdi Trabelsi et Razi Miliani.

Cette nouvelle équipe hérite tout-fois d'un contexte particulièrement délicat. Les relations entre les pharmaciens et la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) demeurent tendues, les négociations engagées ces derniers mois n'ayant pas permis de résoudre les principaux points de désaccord. Les questions liées aux modalités de remboursement, aux équilibres économiques des officines et aux conditions d'exercice continuent d'alimenter les préoccupations de la profession.

Au-delà de ce dossier prioritaire, le nouveau bureau devra également accompagner les évolutions du système de santé tunisien, défendre le rôle du pharmacien dans le parcours de soins et renforcer le dialogue avec les pouvoirs publics. Les attentes des pharmaciens sont importantes, tant sur le plan économique que réglementaire, dans un environnement marqué par des mutations rapides du secteur de la santé.

En reconduisant Mustapha Laâroussi à sa présidence, le CNOPT fait le pari de l'expérience et de la stabilité. Reste désormais à transformer cette continuité institutionnelle en résultats concrets pour une profession qui attend des réponses fortes face aux défis auxquels elle est confrontée.



DATES À RETENIR



30 août au 2 septembre 2026
Montréal



22 au 24
OCTOBRE 2026
RABAT

